

AFFAIRE N° 7. - Conventions d'honoraires passées avec le Cabinet LEJEUNE

- a) pour les travaux de construction de l'Ecole de la Bretagne (garçons);
- b) pour les travaux de construction de l'alle Ouest du Grand Marché;
- c) pour les travaux de construction d'un logement d'instituteur à Bretagne;
- d) pour les travaux de reconstruction de l'Eglise de St-Bernard;

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les conventions passées avec le Cabinet LEJEUNE pour l'exécution des travaux rappelés en objet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
H. Denis, le 17 Janvier 1966,
M. le Maire,
Secrétaire Général,
Signé: J. Duchard